

Règlement Spécifique - Open BFC 2018 -



• Préambule

Pour toutes les informations qui ne sont pas distillées dans ce règlement spécifique Open BFC, il faudra vous reporter au règlement général fédéral et au règlement spécifique fédéral en vigueur.

• GÉNÉRAL

Pour qu'un championnat de Bourgogne Franche Comté soit valable, l'épreuve support doit comporter selon les disciplines :

- CSO : minimum 12 partants (dont 3 cavaliers Bourguignons et/ou Francs Comtois)
- Hunter, Dressage : minimum 9 partants (dont 3 cavaliers Bourguignons et/ou Francs Comtois)
- autres disciplines : minimum 3 cavaliers (ou équipes) Bourguignons et/ou Francs Comtois

Afin de participer au championnat, les cavaliers devront être titulaires d'une licence de compétition club délivrée en Bourgogne Franche Comté.

Si un cavalier engage plusieurs chevaux dans un même championnat, seul le meilleur résultat sera retenu pour le classement du championnat de Bourgogne Franche Comté.

Un couple peut s'engager sur plusieurs niveaux d'épreuves, mais ne pourra concourir que pour un seul championnat de la discipline. La catégorie la plus haute sera retenue.

La clôture des engagements est fixée au 2 avril 2018.

• CSO Club - Poney

Ces épreuves officielles se dérouleront selon le règlement des compétitions FFE : dispositions spécifiques CSO

Le championnat régional de Bourgogne Franche Comté se court sur 2 étapes.

1e étape Samedi 14 avril 2018 : Barème A au chronomètre.

2e étape Dimanche 15 avril 2018 : Grand Prix Barème A temps différé.

Ordre de départ de la 2^e étape : ordre inverse du classement de la 1^e étape. En cas d'égalité de points et de chronomètre, ordre du programme. Les éliminés ou abandons dans la 1^e et/ou la 2^e étape se verront attribuer le score du dernier couple classé dans l'étape en question, plus 20 points avec le double du temps accordé. Les non-partants dans la 1^e étape pourront partir en 2^e étape mais ne seront pas comptabilisés dans le championnat régional.

Classement à l'issue de la 2^e étape : il s'obtient en additionnant les pénalités obtenues par les couples dans les 2 étapes, le temps de la 2^e étape départage les ex-aequo. En cas de nouvelle égalité, le temps de la première étape servira à départager.

Pour courir le championnat, les cavaliers devront engager les deux épreuves.

• Hunter

Le classement du championnat de Bourgogne Franche Comté se fera sur le cumul des notes de l'épreuve de figures imposées du jeudi 12 avril 2018 et de l'épreuve mixte du vendredi 13 avril 2018 du même niveau technique.

Pour courir le championnat, les cavaliers devront engager les deux épreuves.

• Dressage

Participation

Afin de participer au championnat, les cavaliers devront être titulaires d'une licence de compétition club *délivrée en Bourgogne Franche Comté*.

Un cavalier peut participer avec plusieurs chevaux ou poneys (**attention même couple pour le classement combiné Préliminaire/Grand Prix**), dans ce cas, seul le meilleur résultat sera retenu.

Dans le cas où un cavalier participe dans plusieurs niveaux, le niveau le plus élevé sera retenu.

Dans la même journée un cheval ou poney peut faire 4 reprises.

Dans la même journée un cavalier peut dérouler 4 reprises.

Un podium n'est possible qu'avec la participation d'au moins 3 cavaliers différents.

Tenue et harnachement

Tenue correcte exigée et chevaux toilettés.

Pour les harnachements nous appliquerons le règlement FFE, avec un soin particulier pour les embouchures.

Tout manquement au règlement pourra entraîner l'élimination.

Niveaux et reprises

Le podium s'établira à partir d'un classement combiné Préliminaire/ Grand Prix pour la catégorie Club et Libre et Grand prix pour la catégorie Poney

Les deux moyennes seront additionnées.

Club 3	Club 3 Préliminaire et Club 3 Grand Prix
Club 2	Club 2 Préliminaire et Club 2 Grand Prix
Club 1	Club 1 Préliminaire et Club 1 Grand Prix
Club Elite	Club Elite Préliminaire et Club Elite Grand Prix
Poney 2	Poney 2 Libre et Poney 2 Grand Prix
Poney 1	Poney 1 Libre et Poney 1 Grand Prix
Poney Elite	Poney Elite Libre et Poney Elite Grand Prix

Pour les cavaliers club qui dérouleraient une RLM 1% de bonus sera ajouter au résultat final (quel que soit le classement)

Les RLM sont facultatives.

Ce point de règlement ne concerne pas le Championnat Poney.

Engagements

Au SIF suivant les délais prévus.

• Equifeel

Afin de participer au championnat, les cavaliers devront être titulaires d'une licence de compétition club *délivrée en Bourgogne Franche Comté.*

*Chaque couple cavalier/cheval peut participer à une ou deux épreuves,
Si il y a engagement sur 2 épreuves, il y aura obligatoirement l'épreuve préparatoire et une autre épreuve*

• Endurance

- Liste des épreuves organisées avec distances et vitesses imposées différentes

Club 4 10 km	10 à 12Km/h
Club 3 20 km	10 à 12Km/h
Club 2 20 km	12 à 15 km/h
Club 2 Spéciale 30 km	12 à 15 km/h
Club Elite 40km	12 à 15 km/h
Club Elite GP 60 km	12 à 15 km/h
Club Poney 4 10 km	8 à 10Km/h
Club A 10 km	6 à 8Km/h

- Engagements

Au SIF suivant les délais prévus (clôture le Lundi 02 Avril 2018)

- Les chevaux

Doivent être obligatoirement enregistrés au SIRE, détenteurs d'un document d'identification avec une vaccination à jour et enregistrés FFE (enregistrement gratuit) pour pouvoir s'engager en compétition.

Qualification nécessaire

Club Elite : une qualification au moins en Club 2

Club Elite GP : une qualification au moins en Club Elite

- Les cavaliers

Doivent être détenteurs d'une licence Club et du galop 2 si moins de 18 ans. Pour participer au championnat la licence doit avoir été prise en Bourgogne Franche Comté. Les concurrents benjamins et moins (moins de 12 ans) doivent être accompagnés d'un concurrent engagé majeur.

Qualification nécessaire

Club Elite : une qualification au moins en Club 2

Club Elite GP : une qualification au moins en Club Elite

- Le circuit

Départ et arrivée vers l'hippodrome, balisage au plâtre et panneaux. Terrain varié avec une majorité de parties plates galopantes, un peu de dénivelé et peu de goudron.

Lieu de stationnement : parking Equivallée

Heure limite de départ et contrôle vétérinaire :

Un dossier sera remis à chaque concurrent à son arrivée comportant : son dossard, sa carte de suivi vétérinaire, le road-book pour l'assistance, la carte du circuit, des informations diverses.

Ce dossier pourra être retiré à partir de 8h vers l'aire de contrôle vétérinaire

Contrôle vétérinaire initial dans l'heure précédent le départ, cheval non sellé avec papiers d'identification à partir de 8 h 30

Epreuves de 10 à 20 km : heure de départ maximum 12h

Epreuve de 40 km : heure de départ maximum 11h

Epreuve de 60 km : heure de départ maximum 10h

Pour les épreuves sur 40 km et 60 km : contrôle intermédiaire dans la demi-heure (1 h d'arrêt au total)

Contrôle final : à la demi-heure

- Le classement

Le classement final se fait en tenant compte : de la vitesse moyenne sur la piste, du rythme cardiaque final.

Des éliminations pourront être prononcées lors des contrôles vétérinaires si :

- Rythme cardiaque supérieur à 64 pulsations minute
- Boiterie continue au trot, aller et retour (ligne droite 30 à 40 m)
- Problème métabolique ou blessures

Chaque concurrent classé sera récompensé. Une remise des prix « Championnat » aura lieu pour chaque épreuve où il y aura au moins 3 concurrents licenciés en Bourgogne Franche Comté.